40e Année - N° 3074. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 8 Septembre 1928.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

LE SCANDALE DES CHUTES DE LA DURANCE

ALAIS, CAMARGUE ET Cie

XV

Après avoir démontré de façon péremptoire que la Société des F. M. de la Durance a été dispensée de construire l'usine du Pont de Buech *sans aucune autre contre-partie* que la très modeste somme annuelle de 30.000 francs, il reste à examiner le profit que la ville de Sisteron aurait retiré si la Société avait tenu les engagements pris par elle dans deux contrats qui portent sa signature.

Un simple particulier comme vous ou moi eût été contraint par toutes les voies de droit à exécuter un contrat librement consenti mais notre compatriote Chaix vous dira avec juste raison que dans l'organisation actuelle les puissantes Sociétés capitalistes savent toujours trouver dans le gouvernement et chez les élus des amis susceptibles de les faire décharger de leurs obligations. C'est ce qui est advenu en cette affaire. La Société des F. M. de la Durance s'est fait dispenser de construire l'usine de Pont de Buech.

« Réaliser la partie basse de la chûte (Le Poët-Sisteron) constituerait une dépense de CENT MILLIONS disait en substance M. Marlio, administrateur délégué des F. M. de la Durance dans sa lettre à M. le Ministre des Travaux publics en date du 8 Juillet 1927. »

Si donc les engagements pris avaient été tenus c'est CENT MILLIONS de travaux qui eussent été effectués dans le VOISINAGE IMMEDIAT DE SISTERON, tant pour le creusement du canal que pour l'édification de l'usine. Je livre ce chiffre, sans commentaire, à tous nos compatriotes : entrepreneurs de terrassements, de maçonnerie, de menuiserie, de serrurerie, de peinture et vitrerie, etc, qui auraient trouvé dans cette construction un intéressant emploi de leurs capacités, de leurs capitaux et de leur travail personnel. Je le livre également à tous nos compatriotes salariés trop souvent privés d'ouvrage dans notre région pauvre en travaux industriels. C'était pour eux de l'occupation assurée pour 2 ou 4 années. Je le livre enfin à tous les commerçants Sisteronnais, quelle que soit la branche dans laquelle ils exercent leur activité ; ils auraient vu sans nul doute leur chiffre d'affaires considérablement augmenté par l'afflux d'une population qu'un travail d'une telle envergure n'eût pas manqué d'amener dans notre Cité. Les cultivateurs auraient vu l'écoulement de leurs produits facilité et les petits propriétaires d'immeubles l'utilisation rationnelle de leurs locaux innocupés. La construction de l'usine du Pont de Buëch eût donné un regain d'activité et de vie nouvelle à des quartiers de notre ville qui sont particulièrement atteints par une loi démographique immuable poussant les agglomérations à se développer du côté où se trouvent les stations de chemin de fer : la rue Saunerie, le quartier St-Jaume et le faubourg de la Baume auraient profité les premiers, et c'eût été justice, de la construction de l'usine du Pont de Buëch.

Voilà pour les avantages généraux. Je mets au défi qui que ce soit de dire que pour les besoins de la cause j'ai exagéré les avantages que la population Sisteronnaise eût retiré si au lieu de s'incliner sans combattre devant l'arrogance d'une puissante Société on avait mis tout en œuvre pour l'obliger à tenir ses engagements.

Ce n'est pas tout. Une usine hydro-électrique, en raison des copieux dividendes qu'elle procure aux actionnaires, doit payer des impôts considérables au département et à la commune sur le territoire desquels elle est située. Je tiens de mon ami Emile Paret, maire de Sisteron, les renseignements suivants : lorsque, le 6 Août 1923, la Société des F. M. de la Durance s'engagea à verser dans les caisses de notre ville une somme annuelle *jusqu'à la construction de l'usine du Pont de Buech*, on prit pour base le montant des impôts qu'aurait payés *à cette époque* la dite Société à la Caisse du Receveur Municipal ; le chiffre était **alors** de *32.000 francs* (trente-deux mille !) On transigea pour 30.000. Je demande à mes compatriotes de se reporter à leurs feuilles d'impôts de *1923*, de faire la comparaison avec leurs feuilles de *1928* ; ils auront ainsi une idée approximative des recettes communales que la construction de l'usine du Pont de Buech eût apporté au budget Sisteronnais. Etant données les charges nouvelles qui ont été imposées aux usines hydro-électriques, c'est un revenu de plus de 100.000 francs (cent mille francs), dont la ville de Sisteron a été privée !

Comme la part du département est supérieure à celle de la Commune, il sera aisé à nos compatriotes, d'évaluer le dommage *extrêmement élevé* causé au département des Basses-Alpes par suite de la non exécution des engagements de la Société des F. M. de la Durance.

J'ai terminé. Je m'excuse d'avoir été aussi long, mais il était indispensable d'exposer l'affaire de " l'usine du Pont de Buech " dans ses moindres détails afin que l'opinion publique put juger en pleine connaissance de cause. C'est maintenant chose faite. J'ai la conviction intime que tous nos compatriotes se rendent maintenant compte, du préjudice considérable que la ville de Sisteron et le département des Basses-Alpes ont subi. J'ai le sentiment profond que, mieux éclairés, les membres du Conseil Municipal n'auraient pas accepté cette transaction si préjudiciable à notre cité, à notre région entière.

J'ai, dans cette pénible affaire, fait tout mon devoir. Vous êtes, mes chers compatriotes, ainsi que je vous l'ai dit déjà, les juges en dernier ressort. Un jour viendra où vous serez appelés à faire connaître votre décision qui sera souveraine. Quelle qu'elle soit, nous inclinerons tous devant elle. Quant à moi, j'ai d'ores et déjà reçu ma récompense : *la satisfaction du devoir accompli* ! Et confiant dans les destinées de notre chère région si sacrifiée, du plus profond de mon cœur, je termine par ce cri sincère qui est tout mon programme :

Vive le canton de Sisteron !

Vive le département des Basses-Alpes !

EMILE GALICI

CONSEILLER GÉNÉRAL DES BASSES-ALPES.

Les dignes Ainés

HENRI BRUN

Presque tous les mois, en hiver, les Bas-Alpins de Paris prennent place autour d'une grande table en fer à cheval. Le menu toujours soigné fait honneur à la commission des gourmands et au maître-queux Fougoux, prince des gastronomes au bar du « Journal ». L'endroit est central, plaisant, la campagne est charmante, puisque fleurie du sourire et des toilettes de nombreuses dames.

Ont grandement tort ceux qui n'ont jamais fréquenté nos réunions et aussi ceux qui n'y ont point convié nos compatriotes pour grossir les rangs de la plus amicale des sociétés.

Ce groupement est l'œuvre d'un grand alpin, le Sisteronnais Henri BRUN, une haute personnalité, puisqu'il est dans l'honorariat de sa longue et belle carrière avec la rosette, cent fois méritée, de la Légion d'Honneur.

Ne lui dites rien de ses titres à notre vénération, il vous répondra d'un sourire que sa gloire consiste avant tout a être un gavot, un franc et bon gavot. Car Henri Brun n'a cessé de revendiquer ses origines montagnardes, de s'en énorgueillir, d'aimer passionnement et de fidèlement servir la petite patrie. Rien ne lui est aussi cher comme de parler de chez nous, sinon de se multiplier pour être utile à ses compatriotes. Ah ! celui-là ne marchande ni ses conseils ni ses peines, ni ses appuis quand il s'agit d'obliger quelqu'un. Faire plaisir et prodiguer le bien coule en ses veines de son cœur comme eau limpide de la Durance.

Il est la vivante explication de cette belle parole : « *La bonté est la forme suprême de l'intelligence.* »

Tout est bonté, simplicité dans cet homme, il vous conquiert par le naturel de son accueil et de suite vous communique son culte pour le pays natal.

C'est pourquoi la fédération des Sociétés méridionales le voulut à sa tête, d'ailleurs on le pousse, malgré lui à maintes présidences à cause de la sympathie qu'il inspire tout dego, de son bon sens, de son esprit conciliateur. Il est membre d'honneur de tous nos groupements d'originaires.

Jamais une parole de sa bouche qui ne soit pour louer ou pour remercier. Il ignore la critique et ne saurait avoir d'ennemis. D'où la confiance que lui accordaient ses collègues de l'administration et qui lui coûta la drôle aventure d'une punition de la part d'un ministre, chef trop enclin à ne pas réfléchir et à se rappeler qu'il avait distribué des pensums au collége.

Cette étourderie du grand ministre faillit mettre au tombeau le gouvernement qui trépassa du reste peu de semaines aprés, tandis qu'avec les honneurs d'une éclatante réparation, le Conseil d'Etat proclamait une fois de plus les vertus et la valeur de Henri Brun.

Au lendemain de l'incartade ministérielle, nous offrions un punch de louanges à notre aimé Président ; nous étions là plusieurs centaines et ce fut, croyez-m'en, une magnifique protestation. Pour un peu nous partions tous à l'Elysée réclamer justice et réparation.

Je rappelle cet amusant épisode pour montrer de quelle affection tous les milieux des Alpes, de la Provence et d'autres entourent notre fervent Sisteronnais.

On sait que l'irréfléchi ministre se mordit les doigts, qu'il s'humilia lui-même mais on ne sait pas, sauf dans notre cercle d'amis, ce qu'Henri Brun affirma d'indépendance et de fierté, de dignité, refusant tout sauf l'élémentaire justice et la reconnaissance de sa loyauté.

Je viens de noter une pensée de Robert de Montesquiou : « Il ne faut pas vouloir que la vie soit belle parce *qu'elle nous donne* mais par ce que *nous lui donnons.* »

De la vie notre éminent compatriote, a reçu l'âme même de notre terre en son âme et ce fonds de qualités raciques, de droite énergie qu'il sut valoriser.

A la vie, il a tout donné par le labeur, l'œuvre utile et le bien accompli.

Il pourrait maintenant prendre repos généreusement gagné, le voilà plus que jamais au dévouement, au plaisir de se consacrer à ses chères Basses-Alpes.

Si j'avais consulté Henri Brun, il m'aurait défendu d'écrire cet hommage d'affectueuse amitié. — « Parlez de notre savant Tardieu, de notre infatigable de Courtois, de l'éternellement jeune Andrieux, hôte fidèle de nos banquets, de dix et vingt autres de nos camarades, mais silence sur " lou gavot de Sisteroun. " Oui, je dirai ce que je pense de ces bas-alpins. Chacun aura son lot et son los ; il convenait de commencer par le premier, le doyen, cela d'autant mieux qu'il est le glorieux enfant de Sisteron.

Emile ROUX-PARASSAC.

© VILLE DE SISTERON

Echos de la Semaine

Saint-Barthélémy a bien droit cette année à deux grains d'encens, l'un pour le beau ciel qui a brillé sur la foire, l'autre pour le profit qu'en a retiré l'exposition de l'Art Alpin.

Grâce au bon saint populaire, notre ville a vu l'animation de ses rues égaler celle des grandes villes et les salles de l'exposition plier sous le poids des visiteurs.

Semblables aux affaires où les parties trouvent un avantage égal, la foire sans l'exposition eut été un mercantilisme sans grandeur et l'exposition sans la foire, une propagande de réussite médiocre.

* * *

La foire d'août n'a déçu personne ; acheteurs, vendeurs, curieux, amoureux, tous ont trouvé à Sisteron ce qu'ils venaient y chercher, des profits, des impressions, des émotions.

Rassemblement de bétail, les chevaux étaient moins nombreux que lorsque la traction mécanique était inconnue, mais les espèces ovine et porcine étaient abondamment représentées et les prix obtenus largement rémunérateurs.

Les transactions nombreuses et rapides décelaient l'aisance générale, et sur les visages des marchands se lisait sans peine le calcul du temps où le rhythme des bénéfices aurait achevé l'édification de la fortune rêvée.

* * *

Cependant le villageois qui s'éloignait sur la route, dans la nuit tombante, ne ressemblait point à l'avare courbé sur son trésor par l'appréhension des mauvaises rencontres.

Il allait d'un pas fier et souple, le cœur enflé d'une joie qui ne venait pas du gain réalisé ; visiteur charmé de l'exposition, il emportait avec l'image des choses vues, l'espérance de l'avenir promis par l'Abeille *aux hommes de bonne volonté.*

Société philanthropique fondée à Digne par M. Reymond, instituteur à Manosque, coadjuteur de Marcel Provence, l'Abeille *recherche les moyens de retenir ou de ramener le terrien au sol nourricier en ruinant les raisons qui le poussent ou qui l'ont poussé à l'abandonner.*

*

A cet effet, elle a créé dans les écoles communales des cours de travail mécanique où les enfants apprennent à fabriquer des jouets, des armoires, des tables, des serrures, à réparer les outils de la ferme, en un mot, à utiliser rationnellement leurs loisirs.

A ces réalisations qui ont été une des révélations de l'exposition l'Abeille *ajoute l'image parlante de la future maison paysanne où l'électricité répandra la gaieté de sa lumière, actionnera le tracteur, le fer à repasser, la cuve à laver, réduisant au minimum la fatigue humaine.*

Enfin, elle prévoit pour une date prochaine, l'installation dans les communes, du cinéma, de la téléphonie sans fil, de toutes les inventions susceptibles de procurer au terrien les distractions de la grande ville en lui laissant son insécurité, sa fièvreuse agitation, ses misères cachées.

* * *

L'avenir des Alpes est désormais aux mains des individus, s'ils écoutent la sagesse de l'Abeille *; mais il dépend aussi de l'action des personnages qui ont accepté de guider les efforts des particuliers.*

Les conseillers municipaux, les conseillers généraux ont le devoir de collaborer avec l'Abeille, *de s'inscrire à son comité de patronage, d'organiser des cours de travail manuel dans les écoles qui n'en ont pas.*

A Sisteron, le collège est fort bien aménagé pour recevoir une organisation qui compléterait heureusement l'éducation un peu livresque de l'enseignement secondaire en montrant aux élèves que s'il n'est pas mauvais qu'un artisan soit lettré, il est excellent qu'un lettré soit artisan.

A. B.

A VENDRE
VOITURE 4 ROUES
à l'état de neuf
pour transport de bestiaux
S'adresser à **M. DONZION**, Boucher à SISTERON.

Adiéus au terraire Sisterounés

Lou Couor lourd de pantais e lourd de pouésio,
Dou peis de Durènço a fougu s'alunchа
E l'ombro des grands pins ounte l'oucèu babiho
Par lou sourèu cramant, a fougu la quita.

An raia lei mouméns d'enchuschanto alégresse,
Ounto sus lou béu pouont toutes avèn dansa
Din lou viesti des vieis ! Les chants e la jouinesso,
Au bouta dou Mistrau, tout s'es esparpaia.

A l'oumbro des cuberts qu'aparavoun ma testo,
Dins les androunos frès ount me veniéu pausa,
Fugissènt un moment tout lou brut de la fèsto,
Pourrai plus de long-tèms venі par pantaia.

Ai vist dins la luenchoun se nebla lou rouchas
Que semblo dei gigants la galento dentello
E que, comme un autar, un autar grandaras,
Anbouro dins lou céu la fiéro Cieutadello.

Terraire enchantaréu d'armounio et de graci,
De béu e d'idéau m'as tant béu enebria,
Que maugrat lou travai e subre - tout l'espaci
Veis tu moun esperit, souvent vai s'envoura !

Dé Digno, lou 23 d'Avoust 1928.

Pau PONS.

LES ON DIT

On dit *qu'une troupe de renards à deux pattes, par haine de la vie chère, perçoit régulièrement la dîme sur les melonnières du quartier de la Chaumiane.*

On dit *qu'elle étendra bientôt ce régime aux autres produits agricoles si nul ne contrarie sa violente tendresse pour le bien d'autrui.*

On dit *qu'une troupe de même acabit, visite fréquemment, pour le même motif, les tiroirs où les commerçants de la Rue Saunerie accumulent le papier-monnaie et les devises étrangères.*

On dit *qu'elle comprend des membres actifs dont les plus âgés n'ont pas encore fait leur première communion, et des membres honoraires qui n'ont pas toujours suivi le chemin de la vertu.*

On dit *qu'elle est présentement désemparée par la capture de son chef minuscule demeuré accroché au penne d'une serrure Louis XVI au cours d'un raid malheureux.*

On dit *que si le gouvernement nous a enlevé la sous-préfecture, le tribunal, les Ponts et Chaussées, il nous a laissé la perception des finances, le bureau d'octroi, la butte du cours Paul Arène.*

On dit *que l'acoustique du nouveau Ciné-Théâtre est si parfaite que les sourds de naissance entendront distinctement et que les artistes seront obligés de baisser le ton pour ne pas blesser les tympans délicats.*

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Comité des Fêtes.

Afin de permettre la liquidation d'un certain nombre de billets de la tombola en provenance de l'extérieur, le Comité des Fêtes a décidé dans sa dernière réunion, d'en reporter le tirage définitif au Dimanche 28 octobre prochain.

Il rappelle que les principaux lots consistent en :

Un Bon de la Défense Nationale de 10.000 frs.

Une Chambre à Coucher, valeur 3.000 frs.

Une Machine à Coudre (marque Original Victoria Mundlos 1000 f.

Une Bicyclette " Automoto " 550 f.

Un service de Table 74 pièces 400 f. et plus de cent lots divers de réelle valeur.

Un grand concert suivi de bal cloturera la série des grandes manifestations.

* * *

Les personnes en possession des billets de la Tombola de la série de 20701 à 20750 voudront bien en indiquer la provenance au Président du Comité.

* * *

Les personnes qui pourront donner quelques renseignements sur la perte des objets ci-dessous à savoir :

8 piquets en fer. 1 guirlande et 50 lampes électriques. 1 pince et 2 coupes fils. 1 cravate satin noir. 1 écharpe satin bleu franges or. 1 plumet officier voudront bien avoir l'amabilité d'en aviser les membres du Comité.

Acte de probité.

Il a été trouvé par le jeune Brun Xavier, agé de 14 ans et fils du distingué principal de notre Collège, une bague en or. La personne qui l'aurait perdu est priée de la réclamer au Chef de Gare à Sisteron.

Nos félicitations au jeune Brun.

A VENDRE
MOTO à l'état de neuf.
S'adresser à M. RICHAUD, boucher à Sisteron.

Sécurité publique.

Des accidents s'étant produits le jour de la foire d'Août à cause de l'encombrement de la voie publique, le Maire de Sisteron afin d'en éviter le renouvellement vient de prendre l'arrêté suivant :

Nous Maire de la ville de Sisteron,

Vu l'article 98 de la loi du 5 avril 1884, attendu que le 27 Août courant des accidents et des incidents se sont produits dans la traversée de la ville à cause de l'encombrement de la chaussée de la route nationale par le fait des installations faites par les forains et les débitants de boissons et par le stationnement des véhicules ?

ARRETONS :

Article 1o) : Il est absolument interdit : d'empiéter, de déballer, de laisser stationner des véhicules, de faire trotter et mettre en vente des animaux et de faire toute installation susceptible d'amoindrir la largeur de la chaussée de la route nationale No 85 depuis le rond-point de la gare jusqu'au Cours Melchior Donnet.

Article 2) La police locale et la gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent.

A Sisteron, le 29 Août 1928.

Le Maire,

Signé : *Emile PARET.*

AVIS — M. ROMAN Benjamin, cultivateur à Entrepierre, informe le public qu'à dater de ce jour, il ne répond plus des dettes que pourraient contracter sa femme Marie, née TOUCHE, celle-ci ayant quitté le domicile conjugal.

3e COUPE FOIN à vendre sur pied ou tombé.

S'adresser chez ARNAUD, aux Cordeliers.

Chiffre d'affaires et taxe d'abattage — La perception de ces impôts aura lieu à la mairie le lundi 10 courant aux heures habituelles, comme il n'y aura qu'une séance de perception les redevables sont invités à être exacts

Casino-Cinéma. — Ce soir au Casino superbe et grande production :

MANON LESCAUT

d'aprés l'immortel chef-d'œuvre de l'abbé PREVOST, avec **Lya de Putti** dans le rôle de *Manon.*

A VENDRE, Fûts vides de 20 à 25 litres, en bon état.

Confiserie BROUCHON, Sisteron.

On demande un apprenti à l'Imprimerie du " Sisteron-Journal ".

COUPE DE CHEVEUX
Ondulations pour dames
chez M. IMBERT *sculpteur, 4, placette de la Poustierle, Sisteron.*

Enfin j'ai trouvé... ...le vélo idéal pour un prix abordable chez :
AUTOS-SPORTS
(à coté de la poste)

Crédit à l'épargne.

L'agence de Sisteron de cette société de capitalisation a été de nouveau favorisée. Au tirage du 3 septembre, les Nos suivants ont été remboursés à 1000 francs.

77261 tarif D. M. Imbert Gustave, Boulanger à Ribiers (H-A).

102455 tarif D M. Brunet Louis, négociant à Montéglin Laragne (H-A).

CREDIT à L'EPARGNE
Fondé en 1886
Société de Capitalisation à forme mutuelle
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
La plus ancienne de toutes les Sociétés similaires
Exposition Internationale de Paris 1909 : Diplôme de Grand Prix.
Exposition Internationale de Strasbourg 1923 : Médaille d'Or.
Exposition Nationale de Nantes 1924 : Hors Concours.
Siège Social : En son immeuble :
11 Place Bellecour, LYON
Ses opérations permettent de constituer **Un CAPITAL** de 1.000 francs en 15 ans ; versement 5 francs par mois ; de 2 500 francs en 20 ans : versement 10 francs par mois pendant 15 ans ; de 5.000 francs. et 10 000 francs en 20 ans ; versements 20 francs et 04 francs par mois pendant 18 ans.
Tirage mensuel pouvant procurer le remboursement immédiat du capital assuré.
Pour renseignements et souscription s'adresser à M. **ESCLANGON** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(B.-Alpes).*

Aux Oppressés
En toute saison, les asthmatiques et les catarrheux toussent et sont oppressés ; aussi pensons-nous leur être utile en leur signalant la Poudre Louis Legras, le meilleur remède à leurs souffrances. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, de bronchites et guérit progressivement.
Une boite est expédiée contre mandat de 4 francs (impôt-compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri IV, à Paris.

ETAT-CIVIL
du 4 au 7 Septembre 1928
NAISSANCES
PUBLICATIONS DE MARIAGES
MARIAGES
DÉCÉS
Néant.

Belle Exposition d'objets-souvenirs Sisteron dans les vitrines de la Librairie-Papeterie LIEUTIER, rue Droite.

POUR NE PLUS FUMER
croquez un comprimé de
CHASTABAC, la boite : 11, 20
(*impôt compris*) Dépôts : O.C.P. Paris.
Pharmacie **BLANC** *à Sisteron.*

Transports - Sable - Gravier
Vente de Fumier
PRIX MODÉRÉS
S'adresser
Joseph ANDINE
7 - Rue de Provence - **SISTERON**

Art. Dentaire Moderne
Maladies de la bouche et des dents
E. CASAGRANDE
Dentiste
Médaillé de la Reconnaissance Française et Italienne
10 — Place de l'Horloge — 10
SISTERON — (Basses-Alpes)
Appareils or et caoutchouc
Dentiers fixes sans palais
Couronnes et **Bridges**, etc.
— *Prix modérés* —
Le jeudi, cabinet ouvert à Saint-Auban

© VILLE DE SISTERON

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Les Services automobiles P. L. M. relient la station de Saint-Nectaire aux gares de Clermont-Ferrand et d'Issoire.

Par la qualité de ses eaux, la station thermale de Saint-Nectaire s'est fait une renommée mondiale, les baigneurs y viennent chaque année plus nombreux.

Deux services quotidiens d'autocars P. L. M. en correspondance avec les trains de et pour Paris, Nîmes, Montpellier, Cette, Marseille, relient cette station, l'un du 15 Mai au 30 Septembre à Clermont-Ferrand ; l'autre du 1er Juin au 25 Septembre, à Issoire.

De Saint-Nectaire, les auto-cars P. L. M. mènent à Murols, au lac Chambon et au Mont-Dore et facilitent ainsi la visite de la région pour le plus grand agrément des baigneurs.

Les principales gares du réseau P. L. M. délivrent des billets directs pour Saint-Nectaire, Murols et le Mont-Dore. Ces billets permettent d'enregistrer dès le point de départ les bagages pour les trois stations précitées, sans que le voyageur ait à s'en préoccuper à Clermont ou à Issoire.

HERNIE

Membre du Jury et Hors Concours

R.C. Seine 102.310

Grace aux célèbres appareils sans ressort à **compression souple** de

M. GLASER le grand spécialiste de **Paris**, 44, Bd **Sébastopol**, la hernie, infirmité dangereuse et souvent mortelle n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, le 5 Juillet 1922, ces nouveaux appareils, appliqués à des milliers de désespérés, réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **sécurité**, la **santé**, et selon l'avis des malades eux-mêmes, la **guèrison définitive**.

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie, doivent s'adresser sans retard à M. **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 8 heures à 4 heures à

DIGNE, 22 Septembre, hôtel Boyer-Mistre.

FORCALQUIER, 23 Septembre, de 8 h. à 3 heures, hôtel des Voyageurs.

SISTERON, 24, hôtel des Acacias

Tribunal de Commerce de Digne

Liquidation judiciaire BERGER

Suivant jugement en date du **cinq septembre** mil-neuf-cent-ving-huit, rendu sur requête, le nommé **Berger** André, commerçant (**confections pour hommes**), place du marché à **Sisteron**, a été déclaré en état de **liquidation judiciaire**.

Le tribunal a désigné pour juge commissaire M. **Caron**, l'un de ses membres, et M. **Carrias**, principal clerc de notaire à Sisteron, liquidateur provisoire.

Le Greffier du Tribunal :
G. GUIEU.

Avis aux créanciers

Messieurs les créanciers du nommé **Berger** André, commerçant demeurant à Sisteron, place du marché, sont convoqués a se réunir le **19 septembre** 1928, à **14 heures**, en l'une des salles du Palais de Justice, devant M. CARON, juge commissaire à la dite liquidation, à l'effet de donner leur avis tant sur la liquidation que sur la nomination d'un nouveau liquidateur ou le maintien du liquidateur actuel, le tout en conformité de l'article 9 de la loi du 4 mars 1889.

Le Greffier du Tribunal :
G. GUIEU.

Etude de Me **Jean ESMIEU**, notaire à SISTERON successeur de Me ROUBAUD et gérant de l'étude de Me LABORDE

Vente de Fonds de Commerce

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu aux minutes de Me **Esmieu** notaire à Sisteron, du cinq Septembre mil-neuf-cent-vingt-huit, enregistré au bureau de Sisteron le sept du même mois, folio 79 case 375.

Monsieur Eugène **Ricou**, maître d'hôtel et Madame Catherine **Pallanca**, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON, ont vendu à Monsieur Clovis **Bonnet**, ancien patissier, et à Madame Marie-Louise **Huchet**, son épouse, demeurant aussi à Sisteron, le fonds de commerce de **Café, Restaurant et Hôtel**, connu sous le nom de

TOURING-HOTEL

qu'ils exploitaient à Sisteron, avenue de la Gare, dans un immeuble appartenant précédemment à Monsieur Flavien Turcan.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion en l'étude de Me **Esmieu**, notaire à **Sisteron**, domicile élu.

J. ESMIEU.

Etudes de Me **Guillaume BUÈS**, notaire à SISTERON successeur de Me BOREL et de Me **Henri PAUCHON** notaire à CLARET (Basses-Alpes)

Adjudication Volontaire

Le **Dimanche trente septembre** mil-neuf-cent-vingt-huit, à **quatorze heures**, en la salle de la mairie de **VALERNES**, il sera procédé par le ministère de Me **Buès**, notaire à SISTERON, en double minute avec Me **Pauchon**, notaire à CLARET, à la vente aux Enchères Publiques des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de **VALERNES** et dans la ville de **SISTERON**, dépendant de la succession de Monsieur Joseph Marie **Armand**, en son vivant propriétaire à Valernes, y décédé le 25 mai 1928.

PREMIER LOT

a) Une **propriété** en nature de labour, sur laquelle se trouve un batiment d'habitation et d'exploitation sise sur le territoire de la commune de Valernes, quartier de " La Tuilière " paraissant cadastrée sous les numéros ; 6, 7, 8, 9, 10, 11p, 12, 13 14, 15, 16, 17, 18, de la section D. pour une superficie de 3 hectares, 64 ares, 50 centiares, confrontant : au levant Rase, au midi Route de Sisteron à La Motte, au couchant ravin de la Tuilière, Sourribes et communal et au nord, Sourribes.

b) **Bois** à Valernes, quartier de l'Hubac, numéro 534 de la section B. lieu dit « Véranière » de 1 hectare, 35 ares, 40 centiares, confrontant : au levant Laget, au midi Garcin au couchant Garcin, et au nord Latil.

c) **Bois** au même quartier, numéro 539 section B. lieu dit « Champ de Chapon » de 84 ares, 60 centiares, confrontant au levant Armand Louis, au midi Garcin, au couchant Laget, et au nord Reymond.

d) **Labour** à Valernes, paraissant cadastrée sous les numéros 14, 15 de la section C. quartier du « Plan du Pous » pour une superficie de 17 ares 90 centiares ; confrontant : au levant, Giraud ; au midi, Canal de Saint-Tropez ; au couchant, Sourribes et au nord, le même.

Mise à prix : **Douze mille** francs, ci. . **12.000 fr.**

DEUXIEME LOT

Parcelles attenantes de terrain dont partie arrosable **gratuitement**, sises à Valernes, quartier du Plan, paraissant cadastrées sous les numéros 39, 40, 41, 42, 43, 44, p. 44 p. de la section D. pour une superficie totale de 3 hectares, 64 ares 59 cent. ; confrontant dans leur ensemble ; au levant, ravin de la Tuilière ; au midi, route ; au couchant, Sourribes et Marrou, et au nord, Sourribes. (La partie arrosable a une superficie approximative de 1 hectare, 37 ares, 30 centiares.

Mise à prix : **Douze mille** francs, ci. . . **12.000 fr.**

TROISIEME LOT

Pré arrosable sis à Valernes, quartier du Moulin, numéros 89 p. 90 de la section E. de 19 ares 5 centiares ; confrontant ; au levant, Raspail ; au midi, chemin : au couchant, Raspail, et au nord, le même.

Mise à prix : **Quinze cents** francs, ci. . . **1500 fr.**

QUATRIEME LOT

Pré et Iscle à Valernes, quartier de la « Ribière » ; numéros 493 p. 493 p. de la section E. de 6 ares, 6 centiares, d'après les indications du cadastre mais d'une superficie réelle supérieure ; confrontant au levant : Heiriès ; au midi, Sasse ; au couchant, Garcin, et au nord Richaud.

Mise à prix : **Trois cents** francs, ci. . . . **300 fr.**

CINQIEME LOT

Ecurie sise dans la ville de **Sisteron**, quartier du Bas Bourg-Reynaud, cadastrée sous le numéro 165 de la section G.

Mise à prix : **Cent** francs, ci. . . . . **100 fr.**

ABLOTISSEMENT

Les immeubles composant les premier et deuxième lots seront réunis par ablotissement et réexposés aux enchères sur la mise à prix qui sera constituée par la réunion des prix des adjudications initiales et séparées de ces lots.

Entrée en jouissance immédiate

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Buès**, notaire à Sisteron, à Me **Pauchon**, notaire à Claret, ou à Monsieur Prosper **Corréard**, administrateur judiciaire de la succession **Armand**, demeurant à Valernes, quartier du Plan,

Buès et Pauchon, notaires.

Etude de Me Paul-Louis **Massot**, Notaire à La Motte-du-Caire (B-A)

Adjudication

publique le seize septembre mil-neuf-cent-vingt-huit, **à 15 heures, mairie de La Motte-du-Caire.**

a) **Lotissement du pré Tourdet. — Terrain à bâtir à La Motte-du-Caire.**

Premier Lot. — superficie 269 mètres carrés, 04.

Mise à prix : **1.350 francs.**

Deuxième Lot. — superficie 350 mètres carrés, 38.

Mise à prix : **1.750 francs.**

Troisième Lot. — superficie 263 mètres carrés, 90.

Mise à prix : **1 320 francs.**

Quatrième Lot. — superficie 274 mètres carrés 45.

Mise à prix : **1.475 francs**

Cinquième Lot. — superficie 334 mètres carrés.

Mise à prix : **1.685 francs.**

b) **Bois taillis à la Chanal.**

Mise à prix : **200 francs.**

c) **Vague au pied de la Roubière.**

Mise à prix : **250 francs.**

d) **Vague aux Vignes.**

Mise à prix : **50 francs.**

e) **Vague à Fourchoussinq.**

Mise à prix : **450 francs.**

f) **Bois et Vague** aux Escourts, contenance : 14 hectares environ.

Mise à prix : **800 francs.**

S'adresser à Me **Massot**, notaire, ou à M. **Reymond**, maire de La Motte-du-Caire.

Etude de Me **G. BUES**, notaire à SISTERON (Basses-Apes) *Successeur de Me BOREL*

Vente de Fonds de Commerce

PREMIER AVIS

Suivant acte aux minutes de Me **Buès**, Notaire à Sisteron du trente-un août mil-neuf-cent-vingt-huit, « enregistré au bureau de Sisteron le sept septembre suivant folio 79, case 974, reçu : deux mille neuf-cent-soixante-sept francs vingt-sept, signé Lazerges », Monsieur Abel Paul Clovis **Siard**, Boulanger demeurant à Sisteron, a vendu à Monsieur Gilbert Jean-Baptiste **Garcin**, Boulanger demeurant autrefois à Montfroc (Drôme) et actuellement à Sisteron, le fonds de Commerce de

Boulangerie - Patisserie

qu'il exploitait à Sisteron, Rue Droite dans un immeuble lui appartenant.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion en l'étude de Me **Buès** Notaire à Sisteron, domicile élu.

BUES.

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)

Ancienne Banque CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet Sisteron. Briançon**

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) VEYNES (Jeudi) L'ARGENTIERE (samedi)

Comptes-Courants Commerciaux

Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce

Achat et Vente de Monnaies Etrangères

Opérations de Bourse

Paiement de Coupons

Location de Coffres-forts.

Chez votre Libraire demandez

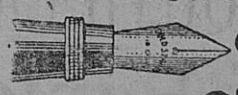

GOLD STARRY

"Le Stylo qui marche"

Nouveaux Modèles de Fabrication Française

FONCTIONNEMENT GARANTI

En vente à la librairie Pascal Lieutier.

En vente à la Librairie Pascal Lieutier.

PORCS CASTEL Elevage VIERZON (Cher)

A vendre toute l'année directement sans intermédiaire, l'expédie franco de port et emballage, mortalité de route à ma charge. Porcelet, depuis 50 fr. la pièce. DES PORCS DE 1er CHOIX. — Demandez mes prix pour toutes catégories. Servez-moi.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

les Automobiles CITROËN SONT :

simples-robustes-économiques-bon marché

COMPAREZ LES PRIX ! !

Une conduite intérieure CITROEN cataloguée 25.600 frs. est livrée avec éclairage et démarages électriques, dispositif d'éclairage "Code" avertisseurs de ville et de route, essuie glace automatique ; montre, compteur kilométrique, indicateur du niveau d'essence, freins sur les 4 roues avec *Servo-frein* filtres à air, à huile et à essence, thermomètre de radiateur, miroir rétroviseur, peinture émail avec filets, garnitures intérieures, premier choix, sièges ajustables à volonté, outillage complet, 5 roues garnies, enjoliveurs de roues, etc., etc.

Demandez des renseignements sur la FAMILIALE 6 places 9 cv. et sur la conduite intérieure demi-luxe à 22.600 francs.

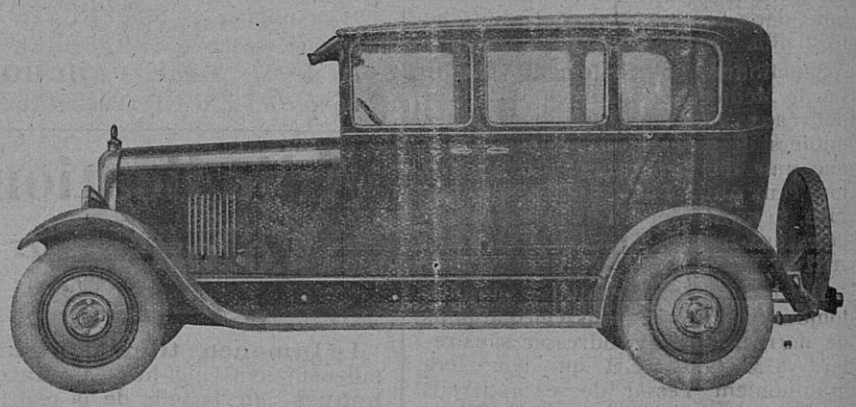

atelier Mécanique de réparations

AVEC OUTILLAGE PERFECTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix moderés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place IMMEDIATE par presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de tout s marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON